



Compte rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 aout 2018

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp (arrivé à 20h15), Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean Michel Bon, Monsieur Christophe Leloup, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Serge Bavard (procuration à Monsieur Philippe Brunot), Madame Antoinette Graff (procuration à Madame Michèle BAUDOIN), Madame Claudine Lenet (procuration à Monsieur Christian Albert), Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte), Madame Nathalie Vieillard (procuration à Monsieur Christophe Louet)

Absent : Monsieur Philippe Michaud

Madame Annick Niporte est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2018

Le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal sont approuvés à l'unanimité, par 16 voix pour et 1 abstention (Christophe Leloup).

PROJET EOLIEN

Le maire présente les 4 points ayant pour objet une délibération. Chacun des points est détaillé dans la note synthétique jointe à la convocation :

- **Avenant au bail emphytéotique, afin** de réviser la redevance plancher et l'indice de révision.
- **Droit de passage sur les chemins ruraux**, Il précise que 80 camions environ emprunteront les chemins qui seront remis en état en fonction de leur détérioration.
- **Servitude de passage -Parcelle ZR 42**, afin de créer un pont sur la Venelle , dont seul le tablier sera conservé , Christian Albert demande l'emplacement exact de la parcelle sur le plan général.
- **Mesures d'accompagnement** : la somme de 60 000 €, prévue précédemment pour la Médiathèque Réquichot, est réaffectée à la rénovation de la toiture du foyer.

Les 4 points sont votés individuellement, à l'unanimité par le conseil municipal.

CESSIONS

- **Annulation des délibérations n°3216-3237-3248-3410**

Compte tenu de l'abandon des projets d'implantation d'activité sur la zone artisanale ou commerciale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les délibérations suivantes :

- la délibération N°3216, zone commerciale, parcelle F1900 au profit de la SCP OBADIA-NICOLARDOT-SEGURA.
- la délibération N°3237, zone commerciale, parcelle F1899 au profit de Monsieur Stéphane FOLLOT.
- la délibération N°3248, zone artisanale, parcelle ZS 136 au profit de Monsieur Damien LEGELEY.
- la délibération N°3410, zone commerciale, parcelle F1901 au profit de la SAS NT-GA.

- **Cession des garages de la gendarmerie**

Le maire rappelle que la commune est restée propriétaire des garages de la gendarmerie, malgré le transfert du bâtiment principal au conseil départemental. Les gendarmes occupent ces garages à titre gratuit. Les locaux sont vieillissants, et les impôts fonciers sont restés à la charge de la commune.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de céder les six garages au conseil départemental de la Côte d'Or pour l'euro symbolique. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

- **Cession de matériel**

La décision de cette cession est reportée, car une nouvelle négociation est en cours.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Présentation des rapports annuels**

Le maire présente les chiffres clés des rapports réglementaires du Service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

Pour le Service de l'eau, on note une baisse importante du rendement lié à l'augmentation du nombre de fuites et aux prélèvements non autorisés.

Christian Albert demande que les « voleurs d'eau » soient recherchés et souhaite obtenir des explications du délégataire sur la perte de rendement.

Pour le service de l'assainissement, et après avoir communiqué les chiffres clés, le maire précise que les travaux d'assainissement du « Chemin des Prés d'Orville », vont être engagés. Christian Albert souhaite connaître l'impact de l'arrivée des eaux usées de la commune d'Orville. Le maire précise que les volumes de ces eaux usées sont comptabilisés par un débitmètre, le bilan doit être fait en fin d'année, si les volumes sont très différents de ceux facturés, la convention sera revue.

Il ajoute que l'arrivée importante d'eaux claires provoque la saturation de la station, par contre la non-conformité de la station provient de l'usure des accessoires. Ceux-ci sont en cours de changement.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports,

- **Budget eau et assainissement - Décision modificative n°2- TVA**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Crédits supplémentaires- section d'investissement

Section chapitre	Compte	Intitulé du compte	BP 2018	DM2	BP+DM
Recettes 041	2156	Matériel spécifique d'exploitation	0 €	+ 31 636.52 €	+ 31 636.52 €
Dépenses 041	2762	Créances sur transfert de droits- TVA	0 €	+ 31 636.52 €	+ 31 636.52 €

SICECO

- **Demande de subvention au titre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à participer à l'appel à projet du SICECO au titre de la rénovation énergétique non BBC des bâtiments communaux, pour la rénovation de l'Hôtel de Ville. La demande de participation s'élève à 10 000 €.

- **Fonds de concours**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le financement par fonds de concours, en application de l'article L5212-26 du CGCT, des travaux d'éclairage du passage piéton route d'Is sur Tille. Le montant des travaux est de 4 215.97 €, le reste à charge pour la commune est de 1 686.58 €.

AUTRES - AFFAIRES GENERALES

- **Demande de Subvention pour l'aménagement du cimetière**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter le conseil départemental au titre du dispositif « Village Côte d'Or » afin de financer l'aménagement du cimetière, à hauteur de 5 000 €, pour un montant total de travaux de 19 200 € HT.

Le Maire indique que la commune projette de rénover la grille et bitumer l'ensemble de l'entrée du cimetière.

A la demande de Christian Albert, il est précisé que le cimetière n'est pas fermé à clé, car il n'y a pas de dégradations.

- **Plan local d'urbanisme- modification simplifiée N°3**

Le maire propose une nouvelle modification du PLU afin de permettre à L'EPHAD de Selongey de réaliser son projet d'agrandissement. En effet, le règlement actuel prévoit 1 place de stationnement par tranche de 30 m², cela engendre donc pour l'EPHAD la création de 21 places de parking.

Si cette contrainte paraît justifiée en ce qui concerne les constructions à usage de bureau, de commerce, et bâtiments artisanaux, elle paraît disproportionnée pour les bâtiments à usage de service, les bâtiments publics, et tous les bâtiments d'intérêt collectif.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le règlement du PLU comme suit :

« Pour les bâtiments à usage de service, bâtiments publics et tous les bâtiments d'intérêt collectif, il devra être créé au minimum 1 place de stationnement pour chaque tranche de 1 à 100 m² de surface de plancher, ainsi qu'un emplacement abrité pour vélos d'une surface de 2m² pour chaque tranche de 1 à 100 m² de surface de plancher »

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de lancer la procédure de modification simplifiée du PLU.

- **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 poste à durée déterminée, afin d'effectuer l'entretien des bâtiments scolaires uniquement durant la période scolaire.

Création de poste	Date d'effet	Durée hebdomadaire de travail
Adjoint technique 2^{ème} classe Indice majoré : 325	Du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 Uniquement durant la période scolaire.	6h40

Informations diverses

- **Concernant les travaux de la mairie**, il sera difficile de respecter les délais prévus de réception, car le chantier commence à prendre du retard.
- **Le foyer** sera neutralisé du 22 octobre au 7 novembre, afin d'effectuer la rénovation du parquet.
- **La commémoration de la guerre 14-18** fera l'objet d'une manifestation sur 3 jours les 9, 10 et 11 novembre prochain.
- **Le forum des associations** présentera 24 associations, de 14h à 19h30, le samedi 1^{er} septembre.
- **La rue de la Patenée** sera en circulation alternée, début septembre, afin de réaliser la couche de roulement.
- **La fleuriste** place des Halles ouvre sa boutique le 8 septembre.
- **Rue du 8 mai 1945** : les essais temporaires d'aménagement de voirie ne sont pas concluants, car il n'y a pas assez de flux de circulation, il n'y aura pas d'aménagement spécifique dans l'immédiat.

Questions des conseillers

Christian Albert soulève la difficulté à circuler rue du 11 Novembre, à cause des ralentisseurs dont la pente est trop brutale.

Il sollicite la modification des ralentisseurs afin d'avoir une pente plus douce pour une circulation plus aisée.

Sandrine Renault, au contraire, estime que ces ralentisseurs jouent parfaitement leur rôle à proximité du groupe scolaire, et sécurisent la circulation de ce quartier.

Nathalie Weil souhaite connaître la nature individuelle ou collective de cette requête.

Christian Albert exige une réponse lors du prochain conseil municipal.

La séance s'est levée 21h45

La secrétaire de séance

Madame Annick Nipote



Le maire

Gérard Leguay